



DECISION N° 2024-23

**Procédure adaptée relative au réaménagement du
8 et 10 rue des Mercadiers**

Direction Maintenance du Patrimoine

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de fonction et de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique, sur offres de prix forfaitaires, fermes et non actualisables, il convient de conclure un marché concernant le réaménagement du 8 et 10 rue des Mercadiers à Perpignan.

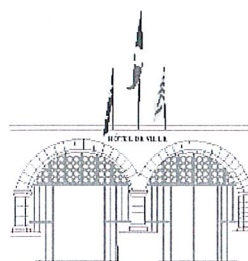
Dans le cadre du NPNRU, la ville de Perpignan a décidé de réaliser des travaux de rafraichissement pour un logement temporaire de type F5.

Pour cela, il sera effectué : la réfection des 2 salles de bains, des alimentations et évacuations des eaux, ainsi que la mise en peinture de l'ensemble de l'immeuble.

La consultation se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Plomberie,
- Lot 2 : Maçonnerie,
- Lot 3 : Peinture.

Le projet est estimé à 42 000 € HT.



Le 21 juin 2023, un avis d'appel public à la concurrence a été inséré sur le site internet de la ville, fixant la date limite de réception des offres au 7 juillet 2023 à 17 h.

Pour le lot 1 « plomberie », aucune offre n'a été reçue dans les délais. L'estimation de ce lot est de 6 000 € HT. Le lot est donc classé infructueux et sera relancé ultérieurement.

Pour le lot 2 « peinture », 5 offres ont été reçues dans les délais dont 2 classées irrégulières. L'estimation de ce lot est de 29 000 € HT, et la moyenne des offres est de 23 874, 68 € HT.

Pour le lot 3 « maçonnerie », 2 offres ont été reçues dans les délais. L'estimation de ce lot est de 7 000 € HT, et la moyenne des offres est de 10 467, 53 € HT.

Le détail de l'analyse des offres sera joint en annexe.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES pour tous les lots :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix : mode de calcul (offre/moyenne des offres) x coefficient : 90 %,
- délai : mode de calcul (délai proposé/délai maximum) x coefficient: 10 %.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :

- Pour le lot 2 : SARL EGP, 5 impasse de la Marinade 66330 Cabestany, pour un montant de 13 983, 05 € HT et un délai de 8 jours ouvrés.
- Pour le lot 3 : SAS COREBAT, 2 rue des Roses 66300 Thuir, pour un montant de 10 024, 50 € HT et un délai de 10 jours ouvrés.

ARTICLE 2 :

En application de l'article R 2181-1 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus, ont été avisés par courrier en date du 28 novembre 2023.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **08 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240108-184238-AV-1-1

Accusé reçu le : **08 JAN. 2024**

Affiché le : **08 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

